

ACTES UNILATÉRAUX ET CONTRATS

Le contrôle des mesures
de transfèrement
des détenus

BIENS ET TRAVAUX

Théorie du bilan,
environnement, propriété

**DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ
ET ÉTRANGER**

Actualité du droit anglais
des contrats publics

DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

Assistance des services
de l'État et concurrence

FONCTION PUBLIQUE

Les conséquences
de la rupture d'engagement
de servir l'État à la sortie
de l'École nationale
d'administration (ENA)

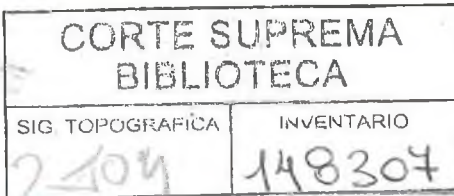
DOSSIER

Propriété publique Domaine public

- Le code général
de la propriété
des personnes publiques
- La propriété éminente
de l'État

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT COMMUNAUTAIRE

Droit administratif
et droit de l'Union européenne



DIRECTION

Directeurs :
 Franck Moderne et Pierre Delvolvé

Secrétaire général :
 Dominique Pouyaud
*Professeur à l'Université
 René-Descartes (Paris V)*

Secrétaire général adjoint :
 Coralie Mayeur-Carpentier
*Doctorante à l'Université
 René-Descartes (Paris V)*

31-35, rue Froidevaux,
 75685 Paris cedex 14
 E-mail : rfd@daloz.fr

**PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,
 DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Charles Vallée

ÉDITION

Directeur éditorial :

Philippe Weiss

Éditeur :

Arlette Courvasier

Secrétaire de rédaction :

Jocelyne Londero

Tél. rédaction : 01 40 64 53 61

Fax : 01 40 64 54 66

E-mail : j.londero@daloz.fr

MARKETING, PUBLICITÉ

Responsable : Corinne Ménager

Marketing : Laurence Noca

ABONNEMENT

Relations clients : Marie-Hélène Tylman

Revue bimestrielle (6 numéros par an)
 BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex
 Tél. : 0820 800 017 (0,12 € TTC/mn)
 Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement 2007 (1 an) :

France 182 €

Étranger 198 €

Prix au numéro 41 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

Tous les volumes des revues antérieures à 1999 sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH (Dettenford - D-83075 Feinbach - Allemagne).

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme
 au capital de 3956040 euros

Siège social :

31-35 rue Froidevaux - Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 221A

TVA FR 69 572 195 550

Filiale des éditions Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite.

CPPAP n° 1008 T 83763

ISSN 0763-1219

DOSSIER

899

Propriété publique - Domaine public

1. Le code général de la propriété des personnes publiques

Regard extérieur sur le code
par Pierre DELVOLVÉ 899

Définition et critères du domaine public
par Fabrice MELLERAY 906

Entrée et sortie des biens (la propriété « choisie »)
par Lucien RAPP 916

Les occupations privatives du domaine : un espoir déçu
*par François LLORENS
 et Pierre SOLER-COUTEAUX* 935

Les édifices affectés aux cultes
par Christian LAVIALLE 949

Les rapports domaniaux entre personnes publiques
par Rozen NOGUELLOU 957

2. La propriété éminente de l'Etat
par Xavier BIOY 963

RUBRIQUES

981

ACTES UNILATÉRAUX ET CONTRATS

Le contrôle des mesures de transfèrement des détenus
 (concl. sur CAA Paris, 19 déc. 2005, *Boussouar c/ Garde des Sceaux*)
par Bruno BACHINI 981

BIENS ET TRAVAUX

Théorie du bilan, environnement, propriété

1. La théorie du bilan et la protection de l'environnement
 [note sous CE, 10 juill. 2006, *Association interdépartementale et intercommunale pour la protection du lac de Sainte-Croix et autres* (3 espèces)]
par Marie-France DELHOSTE 990

2. La théorie du bilan et la protection de la propriété privée
 (CAA Nantes, 27 sept. 2005, *Mme Savelli*)

• Conclusions
par Didier ARTUS 1000

• Note
par Gérard BROVELLI 1004

DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

Actualité du droit anglais des contrats publics

Présentation
*par Jean-Bernard AUBY
 et Emmanuel BREEN* 1013

Contrats publics et contractualisation de l'action publique : un point de vue anglais
par Patrick BIRKINSHAW 1015

Le droit anglais face aux contrats administratifs : en l'absence de principes généraux garantissant l'intérêt public, une maison sans fondation ?
par A. C. L. DAVIES 1039

DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

Assistance des services de l'Etat et concurrence : le rôle de la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat
 (concl. sur CE, Ass., 31 mai 2006, *Ordre des avocats au barreau de Paris*)
par Didier CASAS 1048



FONCTION PUBLIQUE

Les conséquences de la rupture d'engagement de servir l'État à la sortie de l'École nationale d'administration
(concl. sur CE, 22 févr. 2006, *Poplu*)
par *Didier CASAS* **1056**

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT COMMUNAUTAIRE

Droit administratif français et droit de l'Union européenne
1er janvier - 30 juin 2006
par *Paul CASSIA* **1062**

ACTUALITÉ

BIBLIOGRAPHIQUE **1073**

TRIBUNAL

DES CONFLITS **1076**

Décisions récentes

Premier semestre 2006
par *Philippe TERNEYRE* **1076**

CONSEIL D'ÉTAT **1082**

Arrêts et avis récents

1er juillet 2006 - 31 août 2006
par *Philippe TERNEYRE* **1082**

TABLES **1101**

Table alphabétique des matières **1101**

Table chronologique des avis et décisions rapportés **1101**



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.